



Procès-verbal du Conseil municipal

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Yves CHEMINAL	X			Laurence TOLLANCE	X		
Chantal FRARIN			C DENTAND	Florian COQUELET	X		
Pascal BEGOT	X			Angélique VAUDAUX	X		
Catherine DENTAND	X			Angélique SCARAMUZZINO	X		
Rosanna DULLAART	X			Jérôme JUGLARET	X		
Denis SERVAGE	X			Chantal CADOUX			Rémy DERAMECOURT
Sébastien COLO	X			Karine FOL	X		
Jacques MEYLAN	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Philippe THOMAS		X	
Claude BALTASSAT	X			Brice BRAYET	X		
Marie-Claire TEPPE-ROGUET	X			Yvan BALTASSAT	X		
Pascal PINGET			Rémy DERAMECOURT				

1) Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Catherine DENTAND a été élue secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04 avril 2022

Sans remarque, le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) Conventionnement avec la Communauté de Communes Arve et Salève et la Commune de Nangy : Travaux d'implantation et usage des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au niveau de la Croix de Bailly,

Monsieur Denis SERVAGE, Maire-Adjoint en charge des travaux, rappelle aux élus que la Commune de Nangy est limitrophe de la commune de Bonne au niveau de la route de Loëx, de la route de Bailly et de la route de chez Desbois. La commune de Nangy ne faisant pas partie de l'agglomération d'Annemasse mais de la Communauté de Communes Arve et Salève, des discussions et réflexions ont dû se tenir dans le cadre de l'amélioration de la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble de ce quartier.

Monsieur Denis SERVAGE précise que des points d'apport volontaire sont déjà existants au niveau de la Croix de Bailly, implantés sur une parcelle communale Bonnoise, mais que ces derniers sont collectés par la Communauté de Communes Arve et Salève. A ce titre, et afin de clarifier les actions attendues par chacune des collectivités, une convention a été préparée et doit être signée entre les trois entités.

Monsieur Denis SERVAGE présente les points principaux qui ont fait l'objet de discussions avec les collectivités :

Implantation de 6 conteneurs semi-enterrés (CSE) sur l'emplacement déjà utilisé de la Croix de Bailly : proposition d'installation de 3 CSE 3 ordures ménagères et de 3 CSE de tri, à destination des habitants de Bonne et de Nangy,

Proposition de répartition des coûts et de fonctionnement :

- La commune de Bonne mettrait le terrain à disposition d'Arve et Salève à titre gratuit, et financerait les travaux de génie civil (estimés à 13 250€ HT en finition 0/20 – devis par l'entreprise titulaire du marché auprès d'Arve et Salève : travaux comprenant la fouille et le remblaiement après installation),
- Arve et Salève financerait les conteneurs (estimés à 16 500€ HT), et assurerait la collecte quotidienne des ordures ménagères et l'entretien annuel (nettoyage des cuves intérieur et extérieur),

- La commune de Nangy assurerait l'entretien courant (vigilance dépôts),
- Le Sidefage collecterait le tri.

Les travaux de génie civil seraient réalisés sur le marché porté par Arve et Salève avec refacturation à la commune. Monsieur Denis SERVAGE présente la convention.

Monsieur Rémy DERAMECOURT souhaite savoir si les annexes de la convention ont été reçues en mairie depuis l'envoi de l'ordre du jour. Le Directeur Général des Services lui répond par la négative, mais s'engage à les envoyer à l'ensemble des élus dès réception.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Arve et Salève et la Commune de Nangy relative aux travaux d'implantation et à l'usage des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au niveau de la Croix de Bailly,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

4) Convention et subventionnement dans le cadre de l'achat de vélos à assistance électrique,

Monsieur Denis SERVAGE, Maire-Adjoint en charge des travaux et de l'environnement, rappelle que la commune, dans le cadre de son engagement à promouvoir les modes de transports dits « modes doux », avait souhaité mettre en place un système de subventionnement pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), et rappelle les termes de la délibération n°2021-034 du 10 mai 2021. Monsieur Denis SERVAGE indique qu'il serait opportun de proposer une prolongation de ce dispositif, en proposant néanmoins quelques ajustements afin de rendre le dispositif plus accessible.

Monsieur Denis SERVAGE propose de retenir les barèmes suivants :

- Prime de 400.-€ pour un revenu fiscal par part inférieur à 25K€,
- Prime de 200.-€ pour un revenu fiscal par part compris entre 25K€ et 35K€,
- Prime de 100.-€ pour un revenu fiscal par part supérieur à 35K€.

Monsieur Denis SERVAGE précise que ces subventions seraient allouées jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire fixée à 4.000€, voir 4.300€ en fonction de la dernière attribution (*hypothèse d'un solde à 3.900€ avec une ultime subvention de 400€*).

Monsieur Denis SERVAGE rappelle également que ce projet avait été étudié avec un commerçant partenaire : la société Greentrack. Ce partenariat a permis et permettra principalement aux acheteurs de ne pas avoir à avancer la subvention, celle-ci étant directement payée par la commune au commerçant, ce dernier s'engageant également à offrir des équipements aux personnes dont la commande est validée par la commune.

Monsieur Rémy DERAMECOURT indique que cette prime n'a pas eu un franc succès l'an passé, et s'interroge sur le succès futur, même en ayant doublé son montant pour la tranche inférieure. Il précise qu'une solution d'achat par la commune d'un ou deux vélos, et d'une mise à disposition auprès des Bonnois aurait pu s'avérer être une solution alternative. Monsieur Denis SERVAGE lui répond qu'effectivement l'idée est intéressante, mais qu'il aurait obligatoirement du passer par un prestataire extérieur pour le faire.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré la société LA POSTE qui diversifie son offre de service, et qui propose ces prestations. Il indique souhaiter y réfléchir, mais ne dispose pas d'éléments financiers à ce jour. Il souligne que ce projet pourra être étudié l'année prochaine. Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur le fait d'attendre, et aurait souhaité une action plus rapide. Monsieur le Maire lui répond que les projets au sein des collectivités sont souvent longs à mettre en place.

Madame Marie-Claire TEPPE précise qu'Annemasse Agglo, ainsi que la maison de la mobilité, proposent des dispositifs de location sur des périodes allant d'une semaine à six mois, ce qui permet de tester ce dispositif de mode doux.

Madame Laurence TOLLANCE s'interroge sur le fait de pouvoir aller travailler jusqu'à Annemasse ou Genève en vélo électrique. Monsieur Florian COQUELET indique que cela est tout à fait faisable, et invite qui le souhaite à essayer.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITÉ des présents mandataires plus pouvoirs**

- **APPROUVE** le projet de subventionnement de 400€, 200€ ou 100€ pour les premiers dossiers déclarés complets relatifs à l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- **VALIDE** la convention de partenariat avec la société Greentrack,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

5) Demande de subvention au titre des CDAS 2022,

Monsieur Le Maire informe les élus qu'un dossier de subvention au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité, proposé par le Conseil départemental, pourrait être déposé.

Monsieur le Maire rappelle que ces contrats sont destinés à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :

- La réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous,
- La construction et la rénovation de bâtiments scolaires et de services aux familles,
- La construction et la rénovation de bâtiments et d'équipements publics,
- La construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels, d'aménagements urbain ou de voirie,
- La préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine,
- Des projets de développement local.

Monsieur le Maire propose de retenir cette année le projet relatif à la création d'une vélo voie verte entre Bonne centre et le Pont de Fillinges. Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été initié sur le précédent mandat, et qu'il serait mené conjointement avec la commune de Fillinges. Monsieur le Maire ajoute que le projet, dont l'étude est déjà bien avancée par le cabinet HBI, avait été chiffré en 2018 à 541.500€ HT.

Monsieur le Maire propose à ce titre de déposer un dossier de subvention à hauteur de 200.000€.

Monsieur Florian COQUELET s'interroge sur la durée de validité des subventions une fois celles-ci octroyées. Madame Marie-Claire TEPPE lui répond que les subventions sont valables trois années à compter de leur notification.

Monsieur Jacques MEYLAN interpelle Monsieur le Maire afin de connaître le coût au linéaire de ce projet. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne dispose pas de cette information sachant que le coût est très différent en fonction des secteurs à réaliser.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** la demande de subvention de 200.000€ au titre des CDAS 2022.

6) Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'un parking au cimetière de Loëx,

Monsieur Denis SERVAGE, adjoint au Maire en charge des travaux et du développement durable rappelle aux élus qu'il a été instauré lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme un emplacement réservé (n°22) afin de créer un parking aux abords du cimetière de Loëx.

Il rappelle que ce parking aura pour vocation d'accueillir les personnes se rendant au cimetière, mais aussi les personnes empruntant les chemins de randonnées situés sur le plateau de Loëx.

Aussi, Monsieur Denis SERVAGE explique qu'après plusieurs entretiens avec la propriétaire de la parcelle, un accord a été conclu afin d'acquérir le foncier nécessaire pour aménager un parking contre le cimetière de Loëx. La propriétaire et l'exploitant agricole ont souhaité effectuer une division parcellaire droite afin de faciliter la rotation des engins agricoles et l'utilisation du terrain.

Monsieur Denis SERVAGE explique également que la proposition financière tient compte du fait qu'une partie de terrain agricole ne sera plus exploitable, il y a donc un dédommagement de celle-ci. Le prix proposé s'élève à 3€/m², soit un montant total de 5 262 € (cinq mille deux cent soixante-deux euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle suivante :

Section	Numéro de parcelle	Contenance cadastrale	Zonage du PLU
149A	1754	1755 m ²	A + Ne + Ns

D'autre part, Monsieur Denis SERVAGE propose que cette acquisition soit rédigée, soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et de donner pouvoir à Madame Chantal FRARIN, 1^{ère} adjointe au Maire, afin de représenter la Commune à cette cession et ainsi signer l'acte de vente.

Les frais de géomètre et les frais de rédaction de l'acte seront pris en charge par la commune de Bonne.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** l'accord conclu entre la Commune et la propriétaire Madame Catherine Gex-Fabry ;
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle section 149A numéro 1754 au prix de 5 262 € (cinq mille deux cent soixante-deux euros) ;
- **PREND ACTE** que cette acquisition sera rédigée soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et pour cette dernière l'acte de vente sera reçu par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame Chantal FRARIN, 1^{ère} adjointe au Maire, de représenter la Commune de Bonne à l'acte de cession et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document utile à ce dossier.

7) **Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement de la route de la Charniaz,**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet, en cours de travaux, de l'aménagement de la Route de la Charniaz nécessite des acquisitions foncières. Il informe les élus que les négociations ont été particulièrement longues et complexes.

Il informe également les élus que des accords ont été conclus avec les propriétaires afin d'autoriser la commune à débiter les travaux dans l'attente de ces acquisitions.

Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu les conditions particulières suivantes avec Monsieur Gérard BUTTAY :

- Création d'un mur de soutènement d'une hauteur de 2 mètres ;
- Fourniture et pose d'une glissière de sécurité en bois et métal en crête de talus ;
- Reconstruction de l'accès à la partie agricole ;
- Aménagement du Chemin Rural des Plaines (reprofilage, création d'une cunette en béton en partie amont, création de renvois d'eau, recalibrage du fossé, traitement en bicouche).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles suivantes pour un montant de **3 000 €** (trois mille euros), soit environ 5€/m² :

Section	Numéro de parcelle	Superficie estimée	Zonage du PLU
B	1229p	191 m ²	N

	1230p	410 m ²	A + N
Total		601 m ²	

D'autre part, Monsieur le Maire propose que cette acquisition soit rédigée, soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et de donner pouvoir à Madame Chantal FRARIN, 1ère adjointe au Maire, afin de représenter la Commune à cette cession et ainsi signer l'acte de vente.

Les frais de géomètre et les frais de rédaction de l'acte seront pris en charge par la commune de Bonne.

Monsieur Rémy DERAMECOURT souhaite savoir si le montant de ces travaux a été chiffré. Monsieur le Maire y répond par la négative et précise que lorsque la première délibération a été prise sur ce projet, les travaux envisagés n'étaient pas si conséquents.

Madame Marie-Claire TEPPE s'interroge sur le choix de faire deux cunettes, et non une seule, ce qui aurait semblé être suffisant. Monsieur le Maire lui répond que ce choix a été demandé par Monsieur BUTTAY.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** l'accord conclu entre la Commune et le propriétaire Monsieur Gérard BUTTAY ;
- **DECIDE** d'acquérir les parcelles section B numéros 1229p et 1230p au prix de 3 000 € (trois mille euros) ;
- **PREND ACTE** que cette acquisition sera rédigée soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et pour cette dernière l'acte de vente sera reçu par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame Chantal FRARIN, 1ère adjointe au Maire, de représenter la Commune de Bonne à l'acte de cession et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document utile à ce dossier.

8) Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement de la route de la Charniaz,

Madame Monsieur le Maire rappelle aux élus que le projet, en cours de travaux, de l'aménagement de la Route de la Charniaz nécessite des acquisitions foncières. Il informe les élus que les négociations ont été particulièrement longues et complexes.

Il informe également les élus que des accords ont été conclus avec les propriétaires afin d'autoriser la commune à débiter les travaux dans l'attente de ces acquisitions.

Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu les conditions particulières suivantes avec le Groupement Foncier Agricole (G.F.A.) Bellino II, représenté par Monsieur Benoît MACHERET et Madame Valérie MACHERET :

- Prix de **5€/m²** ;
- Valorisation de l'abri agricole détruit à hauteur de **1 100 €** afin de permettre une reconstruction après les travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle suivante pour un montant de **1 960 €** (mille neuf cent soixante euros) :

Section	Numéro de parcelle	Superficie estimée	Zonage du PLU
B	1244p	392 m ²	A + N

D'autre part, Monsieur le Maire propose que cette acquisition soit rédigée, soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et de donner pouvoir à Madame Chantal FRARIN, 1ère adjointe au Maire, afin de représenter la Commune à cette cession et ainsi signer l'acte de vente.

Les frais de géomètre et les frais de rédaction de l'acte seront pris en charge par la commune de Bonne.

Monsieur Rémy DERAMECOURT précise que ces négociations auraient dû se tenir en amont de la vente, et non lorsque les travaux ont débuté, faute de quoi la mairie n'aurait pas été en position de faiblesse. Monsieur le Maire indique que la négociation n'a pas été simple, et qu'il n'était pas possible de la faire précédemment.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **VALIDE** l'accord conclu entre la Commune et le GFA Bellino II ;
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle section B numéro 1244p au prix de 1 960 € (mille neuf cent soixante euros) ;
- **DECIDE** de valoriser l'abri agricole à hauteur de 1 100 € ;
- **PREND ACTE** que cette acquisition sera rédigée soit en la forme notariale, soit en la forme administrative et pour cette dernière l'acte de vente sera reçu par Monsieur le Maire en sa qualité d'officier public ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame Chantal FRARIN, 1^{ère} adjointe au Maire, de représenter la Commune de Bonne à l'acte de cession et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document utile à ce dossier.

9) Participation exceptionnelle à l'achat de carburant pour certains agents communaux en fonction de leur lieu d'habitation,

Madame Catherine DENTAND, Maire-Adjointe en charge des finances et des Ressources Humaines indique que de nombreux agents résident dans un périmètre plus ou moins éloigné de la commune, et que la récente envolée des prix des carburants a eu un impact certain sur les frais professionnels de ces agents pour se rendre sur leur lieu de travail. Ainsi, et pour les aider de manière très exceptionnelle, la commune a souhaité faire un geste en instaurant une prime exceptionnelle. Cette prime avait été évoquée lorsque les tarifs avoisinaient les 2,5€/litre pour le gasoil et 2,2€/litre pour le sans-plomb.

Le cours du pétrole ayant baissé, mais étant à nouveau à la hausse, les élus de la commission finances/RH avaient souhaité maintenir ce coup de pouce lors de la séance du 22 mars dernier. Il a donc été proposé :

- Une participation de la commune à hauteur de 35€ pour les agents habitant entre 10 et 24 kms (A/R) de leur lieu de travail (10 agents concernés),
- Une participation de la commune à hauteur de 50€ pour les agents habitant entre 25 et 39 kms (A/R) de leur lieu de travail (12 agents concernés),
- Une participation de la commune à hauteur de 60€ pour les agents habitant à 40 kms et plus (A/R) de leur lieu de travail (5 agents concernés).

Sur les 44 agents de la commune, 27 seraient concernés, pour un montant total, unique, et exceptionnel de 1.250€. Après diverses recherches, il s'est avéré qu'une telle prime ne pouvait être mise en place au sein du système de paye, mais que des cartes carburant prépayées pouvaient être achetées auprès de l'enseigne TOTAL, seul prestataire à proposer des cartes carburant prépayées.

Madame Catherine DENTAND propose aux élus du Conseil municipal de valider cette mesure exceptionnelle.

Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge sur le choix effectué avec l'enseigne TOTAL plutôt que d'autres enseignes. Le Directeur Général des Services lui précise que seul le groupe TOTAL propose désormais des cartes prépayées avec un montant précis. Les autres enseignes, souvent meilleur marché d'ailleurs, ne proposent plus ces prestations.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des présents mandataires plus pouvoirs**

- **ACCEPTE** l'octroi exceptionnel de chèques carburants aux agents dont le logement n'est pas situé dans un proche périmètre selon le barème ci-dessus définit,
- **VALIDE** que la commande soit effectuée auprès de l'enseigne TOTAL seul prestataire à proposer des cartes carburants prépayées, pour un montant total de 1284,50€ (dont 34,5€ de frais administratifs et postaux).

10) Décisions n°2022-04 et 2022-05.

Les élus prennent acte de ces décisions.

11) Autres décisions dans le cadre des délégations accordées au Maire

Aucune décision à porter à la connaissance des élus pour cette séance.

12) Tour des commissions

Commission qualité de vie / cimetière : Madame Françoise DENIBOIRE indique que la commission qualité de vie / cimetière s'est tenue le 11 avril dernier. Le compte-rendu a été envoyé à l'ensemble des élus. Monsieur le Maire précise que le cimetière de Bonne n'est pas dans un état que l'on pourrait qualifier de correct, et ajoute qu'il y a de trop nombreuses mauvaises herbes. Il indique que des devis sont en cours pour les allées du cimetière afin d'avoir un rendu plus agréable.

A la demande de Monsieur Brice BRAYET, Madame Françoise DENIBOIRE indique avoir mis en place les arrosoirs au sein des cimetières. Malheureusement celui installé à Loëx ne sera pas resté sur site plus d'une semaine et a déjà été volé. Madame Françoise DENIBOIRE indique que le panneau « attache-moi ici », installé pour les propriétaires canins au cimetière de Loëx, a également été volé dans la semaine même de sa pose.

Commission fêtes et cérémonies : Madame Angélique SCARAMUZZINO indique que de nombreuses manifestations sont prévues dans les prochains mois. Elle fera prochainement un mail à l'ensemble des élus afin de communiquer sur cet agenda. Madame Angélique SCARAMUZZINO rappelle également que le marché des producteurs se tiendra dès ce samedi à Loëx.

Madame Angélique SCARAMUZZINO indique qu'un travail est en cours dans le cadre du projet d'installation de food-trucks sur la commune afin de compléter l'offre existante. Le projet est en construction et sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

Commission illuminations : Madame Angélique SCARAMUZZINO indique que la commission illuminations s'est réunie dernièrement et qu'un travail est en cours. Elle rencontrera prochainement différents commerciaux avec les élus de la commission pour poursuivre le travail.

Commission pilote 50 ans fusion Loëx – Bonne : Madame Angélique SCARAMUZZINO indique avoir réunie une commission pilote afin de célébrer les 50 ans de la fusion (en 2023) entre Loëx et Bonne, ce qui va notamment demander un travail important sur le recueil de témoignages, l'histoire de cette fusion... Des manifestations seront proposées à cette occasion.

Commission 20 ans de la crèche : Madame Angélique SCARAMUZZINO indique que la fête des 20 ans de la crèche, dont l'organisation est en cours, se tiendra le 1^{er} octobre 2022.

Commission ENS : Madame Rosanna DULLAART indique avoir réunie la commission ENS le 27 avril dernier avec notamment les élus des communes de Bonne et d'Arthaz. Monsieur Mickael TISSOT, en charge de la coordination du projet, a fait une présentation des actions prioritaires sur la base de la demande de subvention de 65K€ pour les actions 2022. A ce jour, et suite à des réorganisations en cours au sein du Conseil départemental, aucune réponse ne nous a été apportée. Malgré tout et à l'unanimité, les élus ont souligné la nécessité de faire ces actions même si les subventions du département n'étaient pas toutes collectées. Madame Rosanna DULLAART précise qu'un nouveau plan de gestion sera fait pour 2023.

Commission travaux et développement durable : Monsieur Denis SERVAGE propose un point sur les dossiers évoqués, notamment sur le choix des gabions dans le cadre des travaux de soutènement de la route de la Charniaz. Monsieur Denis SERVAGE reste en attente du prix pour l'achat de gabions « en provenance locale » car les gabions initialement proposés viennent du Jura. Monsieur le Maire rappelle de son côté les règles attenantes aux marchés publics, ce à quoi Monsieur Rémy DERAMECOURT lui précise que le critère local aurait pu être inséré dans le cahier de charges du marché public. Ont également été évoqués au cours de cette commission le projet de zone 30, l'état des routes, la reprise des chaussées à certains niveaux en lien avec le marché porté avec Annemasse Agglo, la mise en place d'un radar pédagogique avenue du Léman, la mise en place des feux clignotant de 17h à 19h, un point sur les bâtiments (*attente des devis pour les cafés des Voirons, décision de réaménager les douches des vestiaires du stade de Loëx...*), la subvention pour les vélos à assistance électrique, le recyclage du matériel informatique, le choix d'un véhicule fourgon pour les services techniques (*choix reporté*)... Monsieur Denis SERVAGE indique avoir également demandé des propositions à l'ensemble des élus de la commission et indique qu'à ce jour, seule Madame Chantal CADOUX a proposé des pistes de projets.

Point sur les forêts / coupes de bois : Monsieur Sébastien COLO indique que la coupe de bois (*scolité*) au niveau du chemin des loies va débiter semaine prochaine. Le bois sera évacué et stocké en contrebas, et sera vendu pour du copeau de chauffage.

13) Questions diverses

Questions de Monsieur Rémy DERAMECOURT :

- « **Au dernier conseil, le 4 avril, suite à la discussion sur l'occupation par les gens du voyage, vous aviez publiquement dit que vous aviez établi un titre de caution. Je vous avais demandé une copie de ce titre. Force est de constater que je n'ai reçu aucune réponse à ce jour. Quelle est la raison de ce refus ? son inexistence ?** »

Monsieur le Maire rappelle que le document relatif à la caution est conservé en mairie, et que la somme consignée permettra de réparer d'éventuelles détériorations ou dégradations. Il précise que la famille est partie il y a une quinzaine de jours mais que plusieurs caravanes sont encore présentes. Monsieur Rémy DERAMECOURT demande donc confirmation qu'un document écrit est bien présent en mairie, ce que Monsieur le maire confirme tout en précisant qu'il s'agit d'un document écrit et non d'un titre. Il précise également que la somme reste consignée tant que les caravanes sont toujours là. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà été convoqué par la Gendarmerie et que l'ensemble des pièces ont été présentées. Il indique qu'il communiquera dès le retour de l'enquête.

Monsieur Rémy DERAMECOURT s'interroge néanmoins sur l'absence de réponse à son mail. Monsieur le Maire lui répond qu'il reçoit près de 50 mails par jours et qu'il ne peut pas répondre à tous. Aussi concernant les demandes de Monsieur Rémy DERAMECOURT, il y répond en Conseil municipal. Monsieur Rémy DERAMECOURT lui demande de lui confirmer qu'aucune réponse ne serait donnée à ses mails, ce que Monsieur le Maire confirme en précisant qu'il lui répondrait en vive voix lors des séances du Conseil municipal, d'autant plus qu'il n'a pas toujours été honnête. Monsieur Rémy DERAMECOURT lui répond que c'est plutôt de ne pas répondre aux mails qui est malhonnête.

- « **Je souhaite également évoquer le climat si particulier qui règne à la Mairie** »

Monsieur le Maire souhaite davantage d'informations sur cette question. Monsieur Rémy DERAMECOURT indique que si le climat est tendu entre les élus, cela peut se comprendre. Mais il indique que si cela déteint sur les agents communaux, c'est assez dérangeant. Il précise qu'il semble y avoir un malaise au niveau des agents et de certains élus, et précise qu'il n'a pas à nommer les personnes en question. Monsieur Rémy DERAMECOURT souligne que les désaccords entre élus n'ont pas à déteindre sur la bonne marche de la mairie.

Monsieur le Maire indique que comme dans chaque entreprise privée, il y a forcément des moments pénibles, et qu'il lui est difficile de régler les problématiques. Il indique qu'il y a eu des problématiques bien plus préoccupantes mais que depuis l'arrivée de Monsieur DUMONT, actuel Directeur Général des Services, la situation est apaisée. Monsieur le Maire précise qu'il est malgré tout difficile de régler toutes les problématiques. Il indique souhaiter participer à une formation sur la communication entre les élus et les agents.

Monsieur Denis SERVAGE indique ne pas toujours être en adéquation avec les choix pris par les élus, mais que cela fait partie intégrante de la vie politique, et qu'effectivement, les agents se retrouvent au milieu de ces choix.

Monsieur Florian COQUELET ajoute que la formation a une grande valeur pour le management, et que la formation et l'apprentissage ont parfois de bien meilleurs résultats que l'expérience.

Madame Angélique SCARAMUZZINO précise qu'il n'est parfois pas évident de travailler avec des agents lorsque l'élu n'est pas le donneur d'ordres, ou le supérieur hiérarchique.

Monsieur le Maire souligne que la formation sus-citée pourrait être organisée au sein de la collectivité et ouverte à tous les élus. Monsieur le Maire indique enfin qu'il y a toujours des dissensions au fil des ans, et qu'il est toujours partant pour les formations, d'autant plus que se former est toujours riche.

Autres questions :

Monsieur le Maire indique que la route de Juffly restera fermée au moins jusqu'en 2023. Il précise néanmoins que les travaux du chemin de Verdisse sont prévus dès cette année, à l'été ou à l'automne.

Madame Laurence TOLLANCE s'interroge sur la vente de la maison Michon en un seul lot. Monsieur le Maire lui précise que deux offres au prix ont été reçues en mairie, et que les adjoints ont voté pour le second dossier qui

semblait être le meilleur des deux dossiers. Monsieur le Maire précise que le premier acquéreur n'est pas satisfait car il s'était engagé trop vite auprès de lui, avant que les adjoints ne choisissent finalement l'autre dossier.

Madame Laurence TOLLANCE s'interroge également sur la verbalisation des automobilistes stationnés en zone bleue, et qui oublie de mettre leur disque. Monsieur le Maire lui répond favorablement.

Madame Marie-Claire TEPPE indique que des plaques à apposer sur les places handicapées ont été offertes par le Lion's Club. Elle souhaite savoir si la commune les a installées. Monsieur le Maire indique que l'installation sera faite prochainement.

Monsieur Yvan BALTASSAT indique que la salle sous la Poste n'est pas conforme aux normes pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Il souhaite savoir si d'autres salles répondant à ces normes sont disponibles. Madame Angélique SCARAMUZZINO indique que les demandes de changement de salles doivent être faites par écrit et que la commune peut tout à fait proposer d'autres salles tout à fait accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant clos, et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 21h05.

Le Maire
Yves CHEMINAL

